

- (2) L'exercice financier du Canada est de avril à mars.
- (3) Le poste "dépenses d'exploitation" comprend les "articles de dépense" (1) personnel, (2) transports et communications, (3) information; (4) services professionnels et spéciaux, (5) location, (6) achat de services de réparation et d'entretien puis, (7) services d'utilité publique fourniture et approvisionnements. Le poste "dépenses d'immobilisations" comprend les articles (8) construction et acquisition de terrains, bâtiments et matériel et (9) paiements de transfert, tandis que le poste "subventions et contributions" ne fait pas l'objet d'une décomposition en articles.
- (4) La principale explication de cette différence est que le numérateur et le dénominateur des rapports présentés au Tableau 1.3, sont exprimés en \$US-1976 et que le taux de change utilisé pour la conversion est une moyenne du taux de change du marché pour l'année 1976.

### Section 1.3

- (1) Gouvernement du Canada, Chambre des Communes, Comité Permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, Délibérations no. 33, Deuxième session de la vingt-huitième législature, 1969-70, pp. 21-25.
- (2) Gouvernement du Canada, Chambre des Communes, Comité Permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, Délibérations no. 33, pp. 33:35.
- (3) A elles seules, les industries de l'aéronautique, de l'électricité et de l'électronique ont représenté au cours de ces trois dernières années respectivement 75%, 85.7% et 79% des exportations totales de la production canadienne de défense

### Section 1.4

- (1) L'UNESCO définit la recherche et développement de la façon suivante: tout travail systématique de création qui a pour objet d'accroître les connaissances de l'homme, de la culture et de la société, et l'utilisation de ces connaissances pour mettre au point de nouvelles opérations. Nous pouvons retrouver une définition plus formelle dans Statistique Canada (1979), catalogue no. 13-212, page 77.
- (2) Voir figure 1.2.
- (3) Le gouvernement fédéral, conscient du manque de RD de la part de l'industrie canadienne, s'est fixé comme objectif national un rapport RD/PNB pour 1983 égal à 1.5% alors que ce rapport était de 0.9% en 1978. Voir Statistique Canada, Revue Annuelle de la Statistique des sciences 1978, catalogue no. 13-212, p. 20.
- (4) Gouvernement du Canada, Ministère d'état, Sciences et Technologie Canada, Recherche et développement dans l'industrie canadienne, octobre 1979, pp. 25.